



## Appel à Projet 2024 **Territoire Culturel Créatif**

Clôture des candidatures : lundi 30 septembre 2024 à 15H

# I- PRÉSENTATION DE L'Appel A Projet

## 1. Coordonnateur

Nom : Communauté de Communes du Haut Béarn  
Réfèrent : Pôle Action culturelle et Rayonnement du territoire  
Adresse : 12 place de Jaca – CS 20067  
Code Postal : 64402  
Commune : OLORON-SAINTE-MARIE CEDEX  
Téléphone : 05 59 34 34 30  
Courriel : actionculturelle@hautbearn.fr

## 2. Contexte

Cet appel à projet s'inscrit dans le cadre de la compétence intercommunale « Soutien aux associations œuvrant dans le champ culturel et s'inscrivant dans le cadre de la politique culturelle intercommunale ».

La Communauté de Communes du Haut Béarn, créée le 1<sup>er</sup> janvier 2017, compte 48 communes fédérées autour d'une ambition commune de dynamisation, d'attractivité et de construction d'une identité territoriale garante de cohésion.

Pour l'heure, le présent appel à projet vise à mettre en avant notre territoire créatif, en accompagnant la réalisation d'actions culturelles sur le périmètre du Haut Béarn, selon une action coordonnée avec les services intercommunaux.

## MODALITÉS D'ARBITRAGE

Ce dispositif d'appel à projet permettra de soutenir **les actions et projets culturels de portée intercommunale, en lien avec la programmation culturelle de la Communauté de Communes du Haut Béarn.**

En 2024, voici les thèmes retenus, constituant un critère d'éligibilité des projets :

- **Olympiades culturelles** : le sport est considéré comme faisant partie intégrante du patrimoine culturel et historique du Haut Béarn, et constitue donc un pan de notre identité culturelle
- **Droit des femmes, droits humains** : réfléchir sur les leviers d'émancipation, et diffuser la culture de l'égalité
- **80 ans de la Libération** en Haut Béarn
- **autres projets** ayant donné lieu à un travail avec les services culturels intercommunaux

### 1. Les critères de sélection

Le projet proposé doit satisfaire les orientations suivantes :

- Renforcer les actions en réseaux :
  - o Partenariat de projet entre plusieurs acteurs
  - o Pluridisciplinarité des projets
  - o Collaboration avec des structures institutionnelles, culturelles, sportives
  - o Coopération avec les personnes ressources et les professionnels du territoire
  - o Recherche de synergie avec d'autres événements de même nature ou sur le même thème
- Favoriser la couverture du territoire
- Favoriser la culture pour tous :
  - o Éventail large des publics (habitants, enfants, adolescents, touristes...) concernés par l'action
  - o Politique tarifaire accessible
  - o Mise en place d'actions de médiation culturelle (ateliers, démonstrations...)
  - o Participation du public et des habitants au projet (partenariat, convivialité)

## **2. Les critères d'inéligibilité**

Ne peuvent être labellisées :

- Les fêtes de village
- Les foires et manifestations commerciales ou agricoles
- La fête de la musique
- La fête nationale
- Les jumelages
- La programmation artistique récurrente

## **DÉPÔT DES DOSSIERS**

### **1. Remise des candidatures**

Les dossiers devront être déposés au plus tard le 30.09.2024 – 15H à l'adresse suivante :

Communauté de Communes du Haut Béarn  
Pôle Action culturelle et Rayonnement du territoire  
12 place de Jaca – CS 20067  
64402 OLORON-SAINTE-MARIE CEDEX  
OU  
Courriel: [actionculturelle@hautbearn.fr](mailto:actionculturelle@hautbearn.fr)

Renseignements :

Tél 05 59 34 34 30

### **2. Composition du dossier de candidature**

Courrier de candidature à l'attention de Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Haut Béarn

Présentation du/des porteur(s) du projet comprenant :

- Dénomination
- Structure juridique
- Numéro SIRET
- Présentation : objet statutaire, date de création
- RIB

Note d'intention comprenant :

- .Intitulé de l'action
- .Coordonnées de contact
- .Descriptif de l'action / projet
- .Lieu envisagé et périmètre du projet
- .Public visé
- .Partenaires éventuels
- .Résultats attendus
- .Budget prévisionnel (dépenses et recettes) intégrant la sollicitation auprès de la Communauté de Communes du Haut Béarn